

2025-014

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA CANDIDATE
RETENUE AU POSTE D'INFIRMIÈRE À TNC (0.60 ETP)**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le quatorze mars 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL, Rose PAVIET, Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Excusée :

Sylvie FONDARD (pouvoir à Sylviane DUCHOSAL)

Absent :

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Président rappelle au Conseil d'Administration qu'il a, par délibération du 23 janvier 2025, créé un poste d'infirmière à TNC, à raison de 21 h / semaine. Le poste a donc été déclaré vacant le 24.01.2025. A l'issue de la période de recrutement, l'unique candidature reçue émane d'un agent contractuel, lequel possède les diplômes et l'expérience requise pour répondre aux besoins de l'EHPAD.

Le Président sollicite donc le Conseil d'Administration pour l'autoriser à signer le contrat correspondant avec le candidat retenu.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 8
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 8
- nombre de votes « pour » : 8
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des collectivités,

Vu le Code général de la fonction publique, et plus précisément l'article L.332-8,

Vu la délibération n° 2025-006 du 23 janvier 2025 créant 2 postes permanents d'infirmier en soins généraux, à temps non complet, dont 1 à 21 h par semaine,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier des cadres d'emploi des infirmiers en soins généraux territoriaux,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion en date du 24.01.2025,

Vu l'absence de candidatures d'agents fonctionnaires,

Considérant que le bon fonctionnement de l'EHPAD implique le recrutement d'un agent contractuel en l'absence de candidatures d'agents titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant que la candidate retenue satisfait aux conditions de recrutement et aux qualités exigées pour le poste,

DECIDE de recruter un agent contractuel au poste d'infirmière en soins généraux, pour la période du 01/04/2025 au 31/03/2028, à temps non complet, à raison de 21 h par semaine et de lui verser, compte tenu de son expérience, une rémunération calculée par référence à l'échelon 7 de la grille du cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux.

AUTORISE le Président à signer le contrat de travail correspondant avec la candidate retenue,

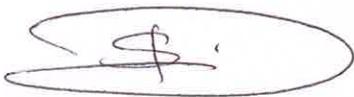
DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au budget prévisionnel 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 27 MARS 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

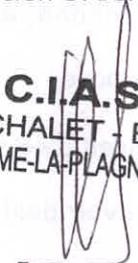
La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI



C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX